

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des P.O.
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE CASTEIL

« Le village »
66820 CASTEIL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE

Du CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 6 juillet 2009 A 20 HEURES 30

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille neuf et le 6 du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 29 juin 2009, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme Juliette CASES, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mmes Evelyne AIRAUDI, Juliette CASES, Mrs Jérôme CASES, Eric MALDES, Jean –Claude PIQUEMAL , Jean VERGES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Martine SOMBRIN a donné procuration à Evelyne AIRAUDI
Francis BETRIU a donné procuration à Jean VERGES
André BRUZY a donné procuration à PIQUEMAL Jean-Claude
Franck GUITART a donné procuration à MALDES Eric

Membres en exercice : 10 **présents** : 6 **procurations** : 4

Le quorum étant atteint avec 6 membres présents ; Mme le Maire déclare la séance ouverte. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme AIRAUDI Evelyne est nommée secrétaire de séance, Mme **Joëlle MESTRES** étant auxiliaire du secrétaire.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente**
- **Imputation en investissement facture « SIGNALISATION CATALANE »**
- **Imputation en investissement facture « BRICODEPOT »**
- **Indemnités de conseil du receveur**
- **Participation de la commune au Conseil Orientation Energétique du PNR**
- **BISTROT DE PAYS , choix du géomètre Topographe**
- **BISTROT DE PAYS : Convention de conseils avec C.A.U.E.**
- **Lancement Appel Offre « Fourrière Animale »**
- **Instauration Redevance occupation domaine public pour les ouvrages de distribution d'électricité**
- **Choix emprunt pour L'achat du « REFUGE DE MARIALLES »**
- **Dépenses imprévues : virement de crédits pour l « Association Font dels Arts »**
- **Achat d'un Camion benne**
- **QUESTIONS DIVERSES**

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2009

Après lecture par Mme CASES Juliette du compte rendu de la séance du 8 juin 2009, les membres présents approuvent à la majorité, ce compte-rendu .

POUR : 8

CONTRE : 2(VERGES J / BETRIU F)

ABSTENTIONS : 0

2- IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DE LA FACTURE DE « SIGNALISATION CATALANE »

Mme CASES Juliette présente la facture de la « SIGNALISATION CATALANE », d'un montant de **1 164.50€ TTC** correspondant à l'achat de signalétique décidé en conseil municipal le 6 avril 2009. Cette dépense présentant un achat de durabilité est à imputer en investissement au programme n° 137 Aménagement du village.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DE LA FACTURE DE BRICODEPOT d'ACHAT DE MATERIEL ET OUTILLAGE

Considérant que la facture de matériel et outillage de BRICODEPOT d'un montant TTC de **1177.39€** correspond à un achat de durabilité, il convient d'imputer la dépense en investissement, au programme n° **169 AMEUBLEMENT MAIRIE**.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 – INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR -ANNEE 2009

Mme le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} septembre, Mme Soazig AUFFRET est appelée à exercer d'autres fonctions au sein du réseau de la Direction Générale des Finances Publiques en qualité de Chef du Service Dépense de la Trésorerie Générale. Mme Thérèse DARNER lui succèdera. Il convient de définir le décompte de l'indemnité de Mme AUFFRET proratisée aux 8/12èmes.

Cette dépense s'élève à la somme de **148.13€** pour l'année 2009.

POUR : 8 CONTRE : 2 (VERGES J/BETRIU F) ABSTENTION : 0

5- PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DE L'OPERATION « CONSEIL ORIENTATION ENERGETIQUE » DU P.N.R.

Le 6 octobre 2009, le conseil municipal à l'unanimité a accepté que la commune participe au programme « conseils en orientation énergétique » lancé par le Parc des Pyrénées Catalanes et le Pays Terres Romanes.

La candidature de la commune ayant été retenue, la participation de la commune s'élèvera à la somme de 208.10€. Le conseil municipal est d'accord pour participer au financement de ce projet.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- BISTROT DE PAYS – choix du géomètre

Suite à la mise en concurrence de plusieurs cabinets de Géomètres, la commune a été destinataire de plusieurs devis pour la mission de relevé topographique de la parcelle section B117, susceptible d'accueillir le projet de construction de BISTROT DE PAYS. Mme CASES Présente les différentes propositions à savoir :

Nom	Adresse	Montant TTC
SCP GUILLON/GONIN	PERPIGNAN	1 889.68€
SCP DELAHE/CRETIN	PERPIGNAN	1 716.26€
AGENCE GEOMETRES EXPERTS	PRADES	1 577.56€
SCP THORENT/ROMERO	PERPIGNAN	1 036.18€
G.P.O. / COSTE	ILLE SUR TET	777.40€

A l'unanimité le devis de la sté G.P.O. COSTE est retenue, les frais de mission s'élèveront à la somme de **777.40€TTC**

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 - BISTROT DE PAYS – CONVENTION DE CONSEILS ET D'AIDE AVEC C.A.U.E.

La commune souhaite que le CAUE la conseille sur différents points à savoir :

- Faisabilité du projet, aménagement de l'ensemble du lieu (accès ; parkings, ...) programme de l'équipement, type d'architecture, volumes, couleurs
- Accompagnement tout au long de la conception

Pour cela, une convention doit être signée entre la commune et le C.A.U.E., la participation aux frais (de secrétariat, déplacements, photographies, reproductions et fournitures diverses...) s'élèvera à la somme de **3 000€**. Le conseil municipal, est d'accord pour signer cette convention avec le C.A.U.E. à l'unanimité.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 – D.S.P. FOURRIERE ANIMALE – LANCEMENT PROCEDURE

Suite à un recours gracieux de la Préfecture du 19 juin 2009 ; il convient d'annuler la délibération n°37/2009 DU 8 JUIN 2009 concernant le renouvellement du contrat de DSP avec la Sté CHENIL SERVICES et lancer une publicité dans un journal d'annonces légales.

A La majorité , le conseil municipal est d'accord pour annuler la délib n° 37 et lancer une publicité pour cette DSP d'une durée de 10 ans

POUR : 8 CONTRE : 2 (VERGES J/ BETRIU F) ABSTENTION : 0

7 – INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Mme le Maire explique que l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution ouvre droit à la commune à la perception auprès de l'occupant d'une redevance d'occupation du domaine public, réactualisée chaque année. Le montant de la redevance est fixé pour l'année 2009 à la somme de **180€** la commune ayant une population inférieure à 2000 habitants.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8 – CHOIX EMPRUNT POUR ACHAT DU « REFUGE DE MARIALLES »

Le 8 JUIN 2009 La commune de CASTEIL, à la majorité a accepté d'acheter le « REFUGE DE MARIALLES » pour la somme de **60 000€** .La commune de pouvant à elle seule, financer ce projet, un emprunt est nécessaire. Mme le Maire présente les propositions de prêt de différents organismes bancaires. Le conseil municipal accepte de convenir d'un prêt avec la Banque Populaire sur 10 ans . Donne tous pouvoir à Mme le MAIRE pour poursuivre les démarches nécessaires à cet emprunt.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9 – DEPENSES IMPREVUES – VIREMENT DE CREDIT POUR ASSOCIATION « FONT DELS ARTS »

A l'unanimité, le conseil Municipal est d'accord pour effectuer un virement de crédits de l'article 022 « Dépenses imprévues » à l'article 6574 « Subventions aux associations », pour un montant de **2000€** ; cette dépense sera affectée à l'association « **La Font dels Arts** » pour la promotion et le développement de la culture, des arts et de l'identité catalane, ainsi que des manifestations sportives.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10 – ACHAT D'UN VEHICULE COMMUNAL

Le conseil municipal est d'accord pour acheter un 4X4 TOYOTA neuf avec lame pour le déneigement, pour la somme de **32 000€ TTC** .

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

*dernièrement, l'association Présence Verte Grand Sud a présenté à MME CASES , son association de téléassistance aux personnes âgées. Une proposition de convention est lue ; afin que l'assistance puisse se faire une opinion sur cette association. Le C .C.A.S. de la commune aura en charge l'étude de ce service.

*Un plan communal de sauvegarde contre la Pandémie grippale a été établi selon les directives gouvernementales, dans l'éventualité d'une épidémie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures

Le Maire
Juliette CASES